

ACTU' SNUEP F.S.U.

OCTOBRE 2022 • n° 130

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

- Pour les PLP, pour les jeunes -

STOPPONS LE PROJET DESTRUCTEUR DE MACRON

COMBATTONS :

- l'augmentation de 50 % des PFMP
- l'instrumentalisation des cartes des formations
- la suppression des grilles horaires nationales
- l'apprentissage

ENSEMBLE,
SAUVONS LES
LYCÉES PROS

EN GRÈVE LE 18 OCTOBRE

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES

**VOTER POUR
LA FSU**

P.2

UNE RENTRÉE
INQUIÉTANTE
PÉNURIE DE PLP

P.4

MESURES DE
REVALORISATION

**AUGMENTER LES
SALAIRS SANS
CONTREPARTIE ET
IMMÉDIATEMENT**

P.5

BUDGET 2023

**APPRENTISSAGE
CONTRE LYCÉE PRO**

P.5

DÉCRYPTAGE
**TRANSFORMATION
DES LYCÉES PROS
SUR LE MODÈLE DE
L'APPRENTISSAGE**
DOSSIER P.7

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022



ENGAGÉ·ES POUR LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

VOTER POUR LA FSU

Du 1^{er} au 8 décembre prochain, l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale sera appelé à renouveler ses instances de représentation. Salaires insuffisants, conditions de travail dégradées, réforme délétère du lycée professionnel, c'est un rendez-vous incontournable pour faire entendre ce que nous voulons pour nos métiers, pour le service public d'Éducation.

DES INSTANCES TRANSFORMÉES

Les résultats de ces élections seront regardés attentivement par le gouvernement. La victoire du syndicalisme de lutte et de transformation sociale, objectif de la FSU, sera un message fort envoyé par la profession en ce début de quinquennat. En faisant gagner et progresser la FSU lors de ces élections, nous défendrons nos statuts, nos conditions de travail, nos salaires mais aussi la qualité du service public d'Éducation.

Les Comités Sociaux d'Administration (CSA) vont remplacer les Comités Techniques (CT). Ces instances seront consultées sur le fonctionnement et l'organisation des services. Les CHSCT dont les membres étaient librement désignés par les organisations syndicales les plus représentatives dans les CT, seront remplacés par des formations spécialisées en matière de santé, sécurité et conditions de travail (FS-SSCT). Les membres titulaires des FS-SSCT seront désignés parmi les élu·es

au CSA. Nous allons donc élire directement les représentant·es qui auront en charge ces questions déterminantes pour le quotidien professionnel de toutes et tous.

Les commissions paritaires étaient jusqu'à présent instituées pour chaque corps. Désormais elles seront regroupées en une seule CAP qui concerne les corps des agrégés, certifiés, CPE, Psy-ÉN, PLP, PEPS, chaire supérieure. Avec la force de la FSU, des militant·es du SNUEP-FSU resteront présent·es dans les CAP et représenteront ainsi les PLP.

Les non-titulaires d'une part et les AED et AESH d'autre part, éliront leurs représentant·es dans les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) avec un scrutin sur sigle.

AVEC LA FSU POUR GAGNER

Chaque collègue aura à voter pour deux à quatre scrutins. Pour chacun de ces votes, c'est le sigle FSU qu'il faudra choisir pour élire les représentant·es du SNUEP-FSU. ■

CALENDRIER DU PROCESSUS ÉLECTORAL

► Première étape : du 11 au 24 octobre, chaque électeur pourra vérifier sa présence sur la liste électorale affichée dans l'établissement et faire corriger d'éventuelles erreurs. Si vous ne vous trouvez pas sur la liste ou si vous ne figurez pas sur les bonnes listes, alertez tout de suite votre section académique qui vous donnera la marche à suivre.

► Deuxième étape : du 7 au 17 novembre, les notices de vote seront remises en main propre dans les établissements ou par voie postale (congés maladie, détachement...). Conservez cette notice car elle contient votre identifiant pour voter. En cas de perte, la réattribution d'un identifiant sera possible jusqu'au 8 décembre 17 h par voie dématérialisée.

► Troisième étape : du 1^{er} au 8 décembre, connectez-vous à l'espace électeur muni·e de votre notice de vote et VOTEZ pour la FSU. Pensez également à faire voter vos collègues !

Pendant toute la période électorale, les militant·es du SNUEP-FSU seront à votre disposition.



Du 1^{er} au 8 décembre,

► FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀

avec les syndicats de la FSU



SOMMAIRE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES P2

Voter pour la FSU

ÉDITO P3

ACTUALITÉS P4 À 6

Pénurie de PLP : le gouvernement toujours dans le déni / Mesures de revalorisation / Pouvoir d'achat / Budget 2023 : apprentissage contre lycée pro / Stages syndicaux / Siéger et agir en CA

DOSSIER P7 À 11

Décryptage : transformation des lycées pros sur le modèle de l'apprentissage

POLITIQUES ÉDUCATIVES P12 & 13

Réforme de la VAE / Interdépendance positive : au service des apprentissages des élèves ? / Un fonds pour l'innovation potentiellement nocif

MÉTIERS P14

Mutation inter académique : une préparation indispensable / État VS et ISS voie pro

GRAND ANGLE P15

Paix et désarmement nucléaire / Empreintes coloniales à Marseille / Grèves salariales au Royaume-Uni / Réchauffement climatique / Le temps des sécheresses



38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 02 56

snuep.national@wanadoo.fr - www.snuep.fr

Directeur de la publication : Axel Benoist

Collaboratif : F. Allègre, P. Bernard,

I. Lauffenburger, P. Lebouc, L. Trublereau.

Crédits photo : A. Benoist, P. Bernard,

S. Bontoux, M.-C. Guérin, C. Mayam

PAO : Studio Sevillanes

N° CP : 1223 S 05844 - ISSN : 2800-8448 - 1 €

Régie publicitaire : Com D'Habitude

Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03

clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

Imprimerie : Compedit Beauregard,

ZI Beauregard, BP39, 61600 La Ferté Macé

Encarts : Suppléments n°1 et 2,

Affiche et Bulletin d'adhésion

RÉFORMES, ANNONCES : PROMESSES ET MENSONGES !

GAGNER LE RETRAIT DE LA RÉFORME MACRON DES LYCÉES PROS



Pénurie d'enseignant·es, formation des non-titulaires au rabais, revalorisation salariale en berne, autonomie renforcée, expérimentations, menaces sur les statuts, empilement de réformes : tels sont les projets et les dangers de cette rentrée sous haute tension.

Le choc pour les personnels de la voie professionnelle est bien la volonté du Président, relayée par le ministre Pap Ndiaye et la ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnels Carole Grandjean de transformer les lycées professionnels sur le modèle de l'apprentissage. Leurs discours aux Sables d'Olonne le 13 septembre comme lors des rencontres de l'apprentissage du 16 septembre, augurent de tous les dangers pour la voie pro. Pour atteindre leur objectif d'1 million d'apprenti·es, ils mènent une vaste opération de discrédit contre les PLP : ils arguent d'une forme d'incapacité de notre part à insérer nos élèves professionnellement, mais se gardent bien d'évoquer les résultats des LP en termes de lutte contre le décrochage, de taux d'accès au diplôme, de poursuites d'études, bien meilleurs qu'en apprentissage.

« L'URGENCE EST DE RENFORCER LES LYCÉES PROFESSIONNELS ET DE DONNER PLUS DE TEMPS ET DE MOYENS AUX PERSONNELS POUR FAIRE RÉUSSIR TOUS LES ÉLÈVES. »

E. Macron veut imposer une augmentation de 50 % des stages en retirant des semaines de cours alors que nos élèves, déjà très fragilisé·es par la réforme Blanquer, ont besoin d'heures d'enseignement, tant dans les disciplines générales que professionnelles, pour améliorer notamment leur réussite aux examens.

Les conditions d'études des élèves comme les conditions de travail des enseignant·es seront à nouveau fortement dégradées avec davantage de missions et de nombreuses suppressions de postes. Les fermetures de filières jugées non insérantes entraîneront des plans de reconversion brutale. Des choix résulteront d'une vision locale, propre à l'établissement, selon les entreprises proches et la collectivité de tutelle, ce qui accentuera davantage les inégalités entre territoires. La ministre veut aller vite pour appliquer la réforme à la rentrée 2023. Elle ne laisse aucune place pour en modifier les éléments socles.

Que dire des mensonges du Président et du ministre de l'Éducation nationale ? Après de multiples annonces sur l'augmentation des salaires de 10% pour tou·tes les enseignant·es sans contreparties, ils nous indiquent maintenant que dans ces 10 % seront pris en compte les primes Grenelle et la prime informatique déjà arrachées sous Blanquer, et que ces revalorisations ne concerneront plus que les dix premières années de carrière.

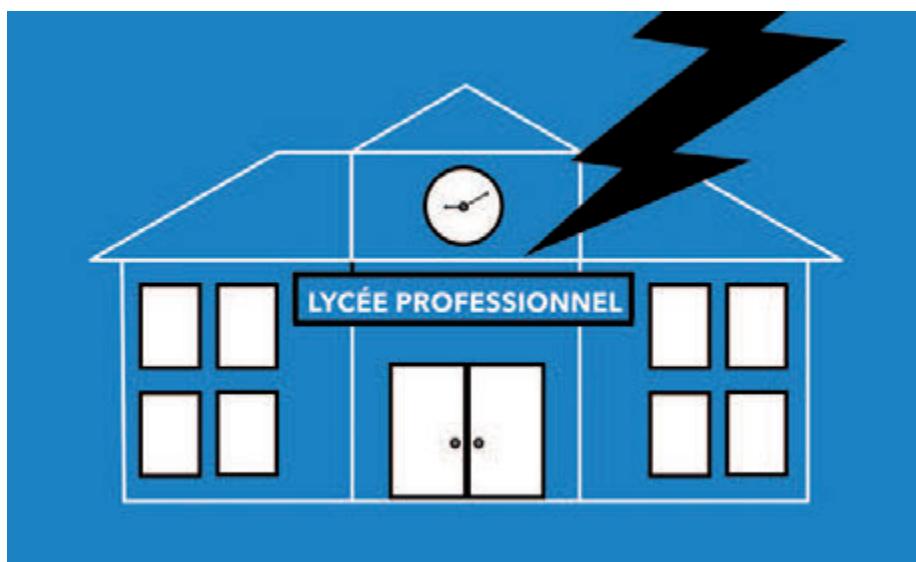
L'urgence est de renforcer les lycées professionnels et de donner plus de temps et de moyens aux personnels pour faire réussir tous les élèves. La réforme Macron est à l'opposé de nos ambitions. C'est pourquoi le SNUeP et les syndicats de la FSU appellent, avec l'intersyndicale de la voie professionnelle, à une journée de grève et de manifestation le mardi 18 octobre prochain, première étape de la mobilisation pour obtenir le retrait de la réforme Macron des lycées pros.

FRÉDÉRIC ALLÈGRE
Co-scrétaire national

UNE RENTRÉE INQUIÉTANTE

PÉNURIE DE PLP : LE GOUVERNEMENT TOUJOURS DANS LE DÉNI

Le 1^{er} septembre, devant les médias, la Première ministre et son ministre de l'Éducation nationale nous ont affirmé, comme leurs prédecesseurs : « La rentrée se passe bien ! ». Pour le SNUEP-FSU et les PLP, c'est encore un vrai déni de réalité !



« LA RENTRÉE S'EST BIEN PASSÉE, VOIRE MIEUX DANS CERTAINES ACADEMIÉES [...], N'EN DÉPLAISE AUX CASSANDRE QUI ANNONÇAIENT UNE MAUVAISE RENTRÉE. LA RENTRÉE S'EST BIEN PASSÉE, DANS DE BONNES CONDITIONS. »

Pap Ndiaye,

ministre de l'Éducation nationale, le 2 septembre 2022 sur BFMTV

Réponse du SNUEP-FSU

Non, Monsieur le ministre, les remontées du SNUEP-FSU sur la première semaine ont fait état d'un manque de PLP dans 3 lycées pros sur 4 avec en moyenne 2,5 postes ou BMP non pourvus.

ministère, étant donné le nombre d'emplois « non consommés » dans la voie pro.

Au regard des postes non pourvus aux concours 2022, aucune surprise quant aux disciplines les plus concernées : arrivent dans le peloton de tête de ce « tour de France du manque de profs » les maths-sciences, les lettres-anglais/espagnol/histoire-géo, les biotechnos, les arts appliqués, soit quasiment toutes les disciplines générales. Pour les disciplines professionnelles, c'est surtout le tertiaire qui est touché, mais il existe aussi de grosses difficultés en maintenance des équipements industriels et en électrotechnique, par exemple... Même des disciplines plus « rares » sont affectées, comme la pâtisserie, la photographie, mais aussi la coiffure et l'esthétique.

En réalité, la rentrée se passe mal partout sur le territoire, et dans toutes les disciplines de la voie pro. Face à cet instantané, comment ne pas évoquer les difficultés d'organisation des séquences imposées par les dispositifs Blanquer ? Pas simple de se concerter pour préparer chefs-d'œuvre et autres co-interventions quand, à la rentrée, on ne sait toujours pas avec qui on devra travailler. Pas simple non plus, pour les élèves, de préparer sérieusement un examen quand le prof de la matière principale est nommé avec 3 ou 4 semaines de retard... quand il est nommé ! Et ce ne sont certainement pas les « jobs dating » organisés par-ci par-là qui vont résoudre le problème : tout le monde a bien compris que ces collègues sont balancé·es sur le terrain dans la précarité et sans réelle formation ! Pour le SNUEP-FSU, il est largement temps de revaloriser le métier enseignant afin de pourvoir les postes à hauteur des besoins, pour une meilleure réussite des élèves. ■

Franck FERAS

CONCOURS 2023 : PAS DE SESSION EXCEPTIONNELLE POUR LE CAPLP

Lors de son allocution du 26 août 2022, le ministre P. Ndiaye annonçait la création d'un concours spécifique pour les non-titulaires au printemps 2023. Le SNUEP-FSU a accueilli positivement l'annonce d'un plan de titularisation, comme il le demande depuis l'arrêt du concours réservé dit Sauvadet. Depuis son arrêt en 2018, la part des non-titulaires dans l'enseignement professionnel est passée de 10,1 % à 14,5 % en 2022. Quelques jours plus tard, le ministre rétropédalait un peu en annonçant que seul le 1^{er} degré serait concerné, soit là où les non-titulaires sont les moins nombreuses et nombreux. Le SNUEP-FSU continue à défendre les non-titulaires et exige un véritable plan de titularisation pour toutes et tous. ■

Coralie RAVEAU

MESURES DE REVALORISATION

Augmenter les salaires sans contrepartie et immédiatement

Début septembre, l'INSEE tablait sur une inflation de 6,5 % pour l'année 2022. Si les prix de l'énergie augmentent moins que prévu, ceux de l'alimentation devraient augmenter continuellement jusqu'à la fin de l'année. Toujours selon l'INSEE, cette inflation se maintiendra au moins jusqu'en 2023. Cette situation était connue en juin dernier lorsque le ministre de la Fonction publique a annoncé une augmentation de la valeur du point d'indice (+ 3,5 %) inférieure à l'inflation (5,2 % de mai 2021 à mai 2022). Pour le SNUEP et la FSU, il faut au minimum rattraper les pertes avant tout chantier des rémunérations. L'inflation cumulée sur ces douze dernières années s'élève à 17,3 % quand la valeur du point d'indice n'a été



revalorisée qu'à quatre reprises (+ 0,5 % en 2010, + 0,6 % en 2016, + 0,6 % en 2017 et + 3,5 % en juillet 2022).

INDEXER LES TRAITEMENTS SUR L'INFLATION

Tous les personnels ne sont pas concernés par la GIPA¹ ou les primes d'attractivité, ce qui génère de l'iniquité entre les générations. Pour maintenir le pouvoir d'achat, il n'y a qu'une possibilité, celle de l'indexation des traitements sur les prix. Et pour rendre de l'attractivité à nos métiers, il ne faut pas attendre la rentrée 2023. Le SNUEP et la FSU exigent + 10 % sans contrepartie dès cet automne. ■

Axel BENOIST

1. cf. ACTU' n° 129, p. 4



Quel est le budget de l'enseignement professionnel public ?

EN 2021, LE MINISTÈRE N'A DÉPENSÉ QUE 84,6 % DES 4,57 MILLIARDS D'EUROS ALLOUÉS. 3 275 POSTES SUR LES 60 207 PRÉVUS N'ONT PAS ÉTÉ UTILISÉS. PAR MANQUE DE PLP, DES COURS N'ONT PAS ÉTÉ ASSURÉS POUR LES ÉLÈVES DE LA VOIE PRO.

Source : Rapport annuel de performance 2021

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉ·ES

Indexation des pensions de retraite sur les salaires

Le gouvernement a décidé une revalorisation de 4 % des pensions de retraite en juillet dernier, soit moins que l'inflation. Il considère qu'avec la revalorisation de 1,1 % de janvier, les pensions ont suivi l'inflation. Or la revalorisation de janvier avait pour but de compenser partiellement l'inflation des années précédentes.

Pour les retraité·es, il faut ajouter l'envol des mutuelles dont les tarifs augmentent avec l'âge, ainsi que les dépenses contraintes représentant, selon une étude récente de l'INSEE, 35 % du budget des ménages (loyer, crédit immobilier, assurances, factures d'eau,

d'électricité, de téléphone, d'internet...). La dégradation du pouvoir d'achat des retraité·es se poursuit. Pour compenser l'inflation, l'économiste E. Combe considère qu'une hausse de 8,7 % aurait dû être appliquée par le gouvernement.

Les revendications du SNUEP et de la FSU sur les pensions de retraite sont plus que jamais d'actualité. Aucune pension en dessous du Smic et indexation des pensions de retraite sur le salaire moyen du privé, car à moyen et long terme, les salaires augmentent plus vite que les prix. ■

Ghislain GILOT

BUDGET 2023 : APPRENTISSAGE CONTRE LYCÉE PRO

Le ministre du Budget a qualifié d'historique l'augmentation de 3,6 milliards d'euros du budget de l'enseignement scolaire pour 2023. Le texte de cadrage budgétaire dévoilé début août mentionne l'attribution de 60,2 milliards après les 56,6 de 2022. Mais cette hausse de budget est loin d'être historique. En valeur brute, l'augmentation est une des plus importantes de ces dernières années. Mais dans le contexte actuel, elle accompagne seulement l'inflation estimée pour la fin de cette année (6,5 %). Le budget 2017 de l'Éducation nationale avait augmenté de 3 milliards d'euros, soit + 4,5 %, mais dans un contexte d'inflation à 1 %.

Le budget 2022 était aussi en hausse (+ 1,6 milliard). Pourtant la revalorisation « historique » des salaires, dixit J.-M. Blanquer, a débouché sur une prime ne concernant que 52 % des personnels pour un montant de 28,50 euros mensuels aux derniers échelons concernés... Côté moyens, 440 postes ont été supprimés dans le second degré cette année pour atteindre 7 900 suppressions lors du quinquennat, dont 1 450 dans les lycées pros, soit l'équivalent de 30 établissements.

La hausse historique est plutôt pour le ministère du Travail et de l'emploi : + 6,7 milliards d'euros soit 28 % d'augmentation. Du jamais vu. De quoi continuer à financer l'apprentissage à outrance et de tenter de renflouer France Compétences en déficit chronique (5,9 milliards estimés en 2022). Le choix du gouvernement pour 2023 est donc celui du financement de l'apprentissage contre les lycées pros et contre les PLP. Car l'augmentation annoncée pour septembre 2023 reste insuffisante et ne concerne que les débuts de carrière. Pour le SNUEP-FSU, la revalorisation doit concerner tous les collègues, sans oublier celles et ceux en milieu ou fin de carrière. ■

Axel BENOIST

SIÉGER ET AGIR EN CA

Les élections au conseil d'administration (CA) doivent se tenir avant la fin de la 7^e semaine de l'année scolaire. Siéger en CA est important pour l'action syndicale puisque les votes sont décisionnaires et ont des répercussions sur le fonctionnement de l'établissement et sur nos métiers. Face à l'autonomie grandissante des établissements et des prérogatives des chef·fes, le SNUEP-FSU ne peut que fortement vous inciter à constituer des listes FSU ou, à défaut, des listes d'union, pour contrer les attaques répétées contre la vie démocratique dans les établissements.

En effet, depuis la rentrée 2021, sous couvert de simplification du fonctionnement des instances des établissements, le ministère a mis en place des mesures qui vont à l'encontre d'un fonctionnement démocratique (décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020) :

- ➡ l'ordre du jour n'est plus soumis au vote des membres élus, il est fixé par les chef·fes d'établissement ;
- ➡ lors de l'installation du nouveau CA, la création ou non d'une commission permanente (CP) est mise au vote, ainsi que d'éventuelles délégations de compétences décisionnelles. Elle n'existe donc que si elle est mise en place, ce qui peut néanmoins être fait au CA suivant.

La CP est importante, même si c'est pour simple avis. Si la délégation de compétences est imposée, le point 9 de l'article R421-20 du Code de l'éducation peut être choisi car il se limite à l'acceptation de dons et legs. Lorsqu'elle est créée, le CA peut lui soumettre toute question pour recueillir son avis (art. R421-22). Pour un débat sain et démocratique, le SNUEP-FSU considère que certains points tels que la préparation de la rentrée, l'examen de la DHG, etc. doivent y être abordés avant la présentation et le vote en CA. Il vous incite donc à vous prononcer pour sa création. ■

Muriel BILLAUX

LE SNES-FSU À NOS CÔTÉS

DEMI-JOURNÉE AVENIR ET RÉFORME DU LYCÉE PRO, MÊME LOGIQUE

En faisant le lien entre la réforme Macron du lycée pro et celle de l'orientation au collège, Sophie VÉNÉTITAY, secrétaire générale du SNES-FSU, montre que l'École macroniste est celle de la reproduction sociale.



« La "demi-journée Avenir" en 5^{ème} est un symbole de la logique macroniste : sur la forme, un dispositif inopérant et sur le fond, un dispositif dangereux pour les élèves et les personnels. Il aura pour conséquence de rabattre les ambitions scolaires des élèves les plus fragiles aux seuls besoins économiques du territoire, assignant les élèves à résidence géographique et sociale. Cette conception de l'orientation dans une perspective strictement adéquationniste et réduite à sa dimension professionnelle n'est d'ailleurs en rien "révolutionnaire" ou innovante, elle est au contraire très rétrograde. Aborder les questions d'orientation uniquement sous l'angle de la découverte de certains champs professionnels revient aussi à occulter les questions du développement à l'adolescence (on parle d'élèves de 5^{ème} !), des biais sociaux ou de genre. Enfin, ce

dispositif, participe aussi activement à la marchandisation de l'information pour l'orientation ainsi qu'au contournement des PsyEN, déjà bien orchestrés par les régions.

Et si nous partageons les mêmes craintes, nous avons aussi une certitude : nous partagerons les mêmes combats. Cette réforme est une attaque frontale contre la voie professionnelle et ses personnels, mais elle est aussi animée par une logique délétère : chacun restera à sa place et l'École fera des économies. Parce qu'au contraire, nous partageons avec le SNUEP-FSU l'idée que les collèges et lycées professionnels, généraux, technologiques, polyvalents sont des lieux de formation scolaire, citoyenne et professionnelle, parce que l'École doit être émancipatrice et citoyenne, le SNES-FSU sera à vos côtés pour combattre cette réforme ! » ■



© Serge Bontoux

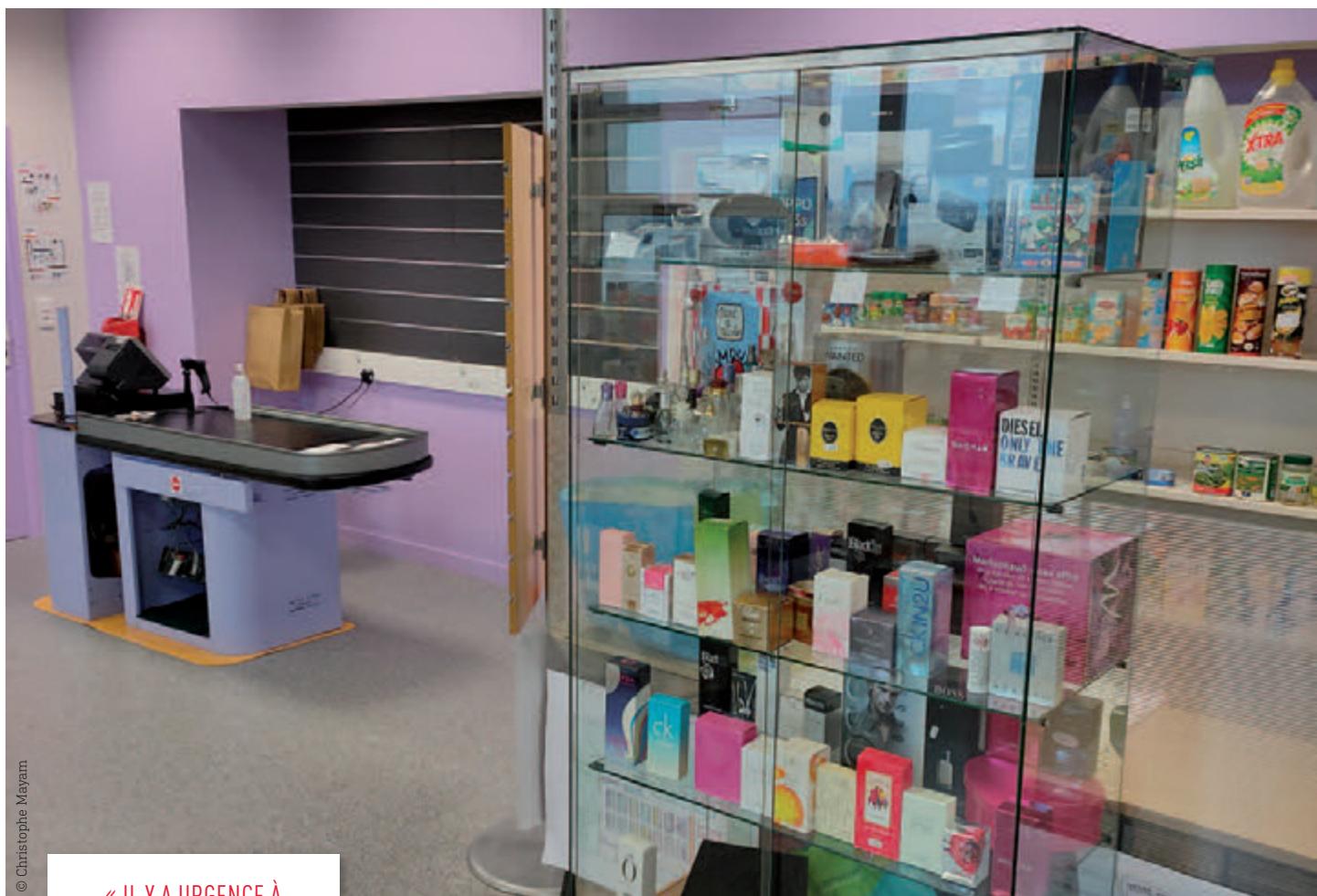
STAGES SYNDICAUX

FORMATIONS INDISPENSABLES

S'informer, débattre, réfléchir, échanger sur son métier loin de toute pression hiérarchique : l'intérêt en est incomparable. Les thèmes des stages de formation syndicale sont nombreux : droits, carrière, salaire, retraite, mutations, rendez-vous de carrière mais aussi DHG et fonctionnement du CA. Les conséquences des réformes mises en œuvre et le décryptage de celles à venir sont également des thèmes incontournables des stages syndicaux proposés par le SNUEP et la FSU. Ces stages sont ouverts à toutes et tous, syndiqué·es ou non. PLP, CPE, AED, AESH, titulaire ou non, la participation est de droit (dans la limite de 12 jours par an). Seul·es le recteur ou la rectrice peuvent s'y opposer et non le·la chef·fe d'établissement. Alors, participez aux stages du SNUEP et de la FSU et parlez-en aux collègues. ■

DÉCRYPTAGE

TRANSFORMATION DES LYCÉES PROS SUR LE MODÈLE DE L'APPRENTISSAGE



© Christophe Mayam

« IL Y A URGENCE À REPENSER LES CARTES DE FORMATIONS AU PRISME DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE CE DONT A BESOIN LE PAYS POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX D'AVENIR. »

Lors de sa conférence de presse de rentrée, le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye a confirmé son adhésion pleine et entière au projet dévastateur pour les personnels et les élèves de la voie professionnelle scolaire du Président de la République : les lycées professionnels seront réformés en profondeur sur le modèle de l'apprentissage. Double tutelle, doublement des PFMP, carte des formations adaptée. Regard sur ce projet rétrograde que nous devons combattre.

CALIBRAGE DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES

CARTE DES FORMATIONS POUR LES ENTREPRISES LOCALES

En campagne, E. Macron annonçait la suppression des filières professionnelles « sans débouchés » au profit des filières couvrant les métiers en tension. Réélu, il a confirmé cette orientation lors de son discours de rentrée aux recteurs.



Le Président entend instrumentaliser nos établissements et leurs formations pour les adapter strictement aux besoins économiques locaux et immédiats des entreprises, s'enlisant ainsi dans un utopique adéquationnisme emploi / formation.

La pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité a fortement augmenté depuis le dernier quinquennat (de 300 000 en 2017 à 1 million en 2022). Ces secteurs (hôtellerie-restauration, bâtiment, métiers de bouche...) sont désertés du fait des salaires et des conditions de travail déplorables. Plutôt que de contraindre les branches à rectifier ces problèmes majeurs en revalorisant les métiers, le ministère préfère instrumentaliser la formation professionnelle des jeunes sortant de 3^{ème} au bénéfice de ces secteurs. En l'occurrence des jeunes souvent issus des catégories socio-professionnelles les moins favorisées... Une telle décision correspond à

« LE MINISTÈRE SERAIT BIEN INSPIRÉ DE RENFORCER LES PARCOURS AINSI QUE LES CONTENUS DE FORMATION EN LP. »

un véritable renoncement pour tout un pan de la jeunesse et de la société. Par ailleurs, la fermeture massive de certaines filières ne serait pas sans poser de gros problèmes de gestion des personnels, nécessitant des licenciements de contractuel·les, mais aussi de difficiles reconversions. De même, augmenter le nombre de places dans les filières en tension nécessiterait de recruter davantage d'enseignant·es, ce qui ne sera pas simple à résoudre dans

un contexte d'attractivité en berne.

Pour le SNUEP-FSU, il y a urgence à repenser les cartes de formations au prisme de l'intérêt général et de ce dont a besoin le pays pour répondre aux enjeux d'avenir plutôt que de chercher à satisfaire

les besoins immédiats et locaux des entreprises. Les enjeux climatiques nécessitent des formations nouvelles ou des contenus renouvelés, dans les transports et le bâtiment mais aussi dans la production alimentaire et agroalimentaire.

DOUBLE TUTELLE

La formation professionnelle initiale des jeunes qui se destinent à un métier d'employé·e et/ou d'ouvrier·e a été l'objet de nombreux rapports de force entre le ministère du Travail et celui de l'Éducation nationale (ÉN). Deux visions se sont toujours affrontées. Pour le patronat, la formation professionnelle doit répondre aux besoins immédiats et locaux des entreprises, et être financée par les pouvoirs publics. Pour les syndicats et par le passé l'ÉN, elle doit être en lien avec les besoins économiques du pays mais aussi former les jeunes à la citoyenneté. Si en 1920 elle est rattachée au ministère plein et entier de l'Instruction publique, tout n'a pas été réglé (financement, accès des classes populaires à l'instruction, accès des filles à certains métiers...). En 2022, la double tutelle est réhabilitée. Ce choix entérine l'abandon de la dimension émancipatrice de la formation professionnelle des jeunes et épouse sans réserve la vision étriquée du patronat : réduire la formation aux simples apprentissages des gestes techniques en répondant aux exigences économiques locales, au détriment d'une formation globale et équilibrée entre savoirs généraux et savoirs professionnels. Alors que les lycées pros forment encore et de manière globale à de multiples métiers, le danger qu'ils se transforment en établissements de formatage à l'emploi est imminent. ■

La crise sanitaire, en mettant l'accent sur la dépendance économique de la France pour des produits essentiels, a rappelé que planifier la réindustrialisation du pays devrait faire partie des priorités. Les enjeux du grand âge demandent, à l'heure des scandales des EHPAD, une réponse qui passe obligatoirement par des formations solides et qualifiantes dans les métiers du soin et du lien. Alors que les études révèlent que plus le diplôme obtenu est élevé, plus les jeunes sont en emploi, le ministère serait bien inspiré de renforcer les parcours ainsi que les contenus de formation en LP pour permettre à tou·tes les jeunes qui le souhaitent de poursuivre des études post-bac. ■

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

PLUS DE TEMPS EN STAGE = MOINS DE FORMATION

Parmi les mesures annoncées pour réformer le lycée professionnel en profondeur figure l'augmentation de 50 % des périodes de stage, et ce, dès la rentrée 2023. Une décision qui ne sera pas sans conséquences et qui méconnaît la réalité du terrain.

**SAUVER,
LES LYCÉES
PROS**

MOINS D'ENSEIGNEMENTS

Une telle augmentation des stages réduirait la présence des élèves dans les LP et par conséquent les horaires disciplinaires ; elle accélérerait les suppressions de postes dans les années à venir. Ce projet est un renoncement sans précédent à la dimension éducative et émancipatrice de la formation des jeunes de LP et une entrave organisée à leur poursuite d'études. Au lieu de renforcer un enseignement équilibré entre savoirs généraux et savoirs professionnels, le ministère entend laisser les entreprises former les élèves « sur le tas » : très souvent, il n'y a pas de personnel dédié pour les accompagner, alors que les élèves devraient pouvoir mettre en pratique les compétences acquises en classe sous les conseils d'un tuteur.

Ainsi, on passerait de 22 à 33 semaines en bac pro, et de 12-14 à 18-21 semaines en CAP. La voie professionnelle scolaire a déjà bien souffert ces dernières années avec le passage du bac pro de 4 à 3 ans (2009), les pertes d'heures en enseignement général liées à la TVP¹ et aux familles de métiers en seconde (2018). Avec ce nouveau projet, nos élèves n'auraient plus que l'équivalent d'une année scolaire pour acquérir des

compétences et savoirs professionnels solides dans les établissements, ce qui compromettrait l'obtention de leur diplôme. Les conséquences seraient également particulièrement désastreuses pour les postes de PLP des disciplines professionnelles.

DIFFICILE ACCÈS AU STAGE

L'augmentation des PFMP va accentuer un autre problème : la difficulté pour trouver des entreprises, déjà inégale selon les élèves. En effet, certain·es sont parfois victimes de discriminations (origine, sexe...) qui risquent de

« UN RENONCEMENT
SANS PRÉCÉDENT À LA
DIMENSION ÉDUCATIVE
ET ÉMANCIPATRICE DE
LA FORMATION. »

s'accentuer avec des périodes plus longues et des cartes de formations calquées presque uniquement sur les besoins locaux des entreprises (qui peinent parfois à recruter). Comme pour l'apprentissage, les employeurs choisiront leurs recrues en laissant sur le carreau celles et ceux qui ne correspondent pas à leurs desiderata, et qui risquent donc de ne pas décrocher leur diplôme.

Pour le SNUEP-FSU, la carte des formations doit être revue non pas en fonction des besoins immédiats des entreprises locales mais dans le but de développer de nouveaux métiers en phase avec les enjeux actuels (climat, vieillissement de la population, etc.).

Le SNUEP-FSU considère qu'il est impératif de renforcer la voie professionnelle scolaire afin que les élèves des milieux populaires, majoritairement accueilli·es dans nos LP, aient la possibilité d'apprendre globalement leur métier : gestes techniques mais aussi savoirs liés à la

sécurité des postes de travail, savoir professionnel global, droit du travail et savoirs généraux. Il portera cette idée lors des consultations annoncées pour cet automne. ■

1. Transformation de la voie professionnelle de 2018

POUR UNE ALLOCATION D'ÉTUDES

Le doublement du nombre de semaines de stage en terminale entraînera un dépassement du nombre de semaines ouvrant le droit à gratification appliquée dans le supérieur (neuf semaines). Le gouvernement a donc déjà annoncé qu'avec ce temps supplémentaire passé en entreprise, les élèves de terminale percevront une gratification mensuelle (de 200 euros à 500 euros selon l'âge), aux frais de l'État et non des entreprises. Nos élèves de LP sont souvent défavorisé·es et il n'est pas rare qu'ils et elles travaillent en dehors du lycée.

Pour le SNUEP-FSU, c'est une allocation d'études qui doit être versée à tous les élèves, et ce, indépendamment du nombre de semaines de stages. ■

ACCÈS À LA FORMATION, AU DIPLOÔME, À L'INSERTION DURABLE

L'APPRENTISSAGE UN MODÈLE, VRAIMENT ?

Le développement de l'apprentissage occupe les débats médiatiques et presque tou·tes les ministres invit·es à s'exprimer en font la promotion. Présenté comme une solution magique au chômage, à la reprise économique, à l'insertion réussie voire à l'échec scolaire, il bénéficie de largesses financières inédites. Ces aides réclamées haut et fort par les organisations patronales sont généralement reconduites sans bilan rigoureux. Pourtant il existe bien une face cachée peu glorieuse de l'apprentissage.



LPO Henri Brisson, Vierzon - © P. Bernard

Les multiples plans de relance, notamment ceux en lien avec la crise du COVID comme le plan *1 jeune 1 solution*, ont représenté une aubaine pour le gouvernement qui a pu distribuer sans contestation massive et sans véritable contrôle 12 milliards d'euros d'argent public pour son développement : la moitié fléchée vers les CFA, l'autre distribuée sans contrepartie aux entreprises. Malgré ce déluge d'aides publiques, aucun bilan n'est dressé. Une entreprise qui conclut un contrat avec un·e jeune mineur·e perçoit 5 000 euros et pour un·e majeur·e 8 000 euros, sans condition d'embauche. Les lycées professionnels publics sont eux dotés de 4,6 milliards d'euros en 2022 pour 510 000 jeunes.

DISCRIMINATION ET CHOIX DES FILIÈRES

L'apprentissage trie les jeunes. Seul·es celles et ceux aux résultats les moins fragiles et au comportement le plus adapté

sont recruté·es par les employeurs. De plus, les biais du monde du travail en termes de discrimination y sont prégnants : l'apprentissage est très masculin et plutôt blanc. L'apprentissage choisit ses filières et n'ouvre que des filières attractives qui présentent un taux d'insertion correct.

C'est pourquoi on y trouve très peu de bacs pros AGORA par exemple. Pour les lycées pros, la carte des formations est pilotée par les rectorats et les régions qui doivent en amont de leur décision consulter les branches professionnelles. La réalité est que cette carte n'a quasiment pas évolué depuis 10 ans. Les rectorats n'ont pas de consignes ministérielles pour ouvrir des filières attractives ni les budgets en personnels (pour rappel 1450 postes de PLP ont été supprimés sur le quinquennat). Ainsi, au-delà du fait que le tertiaire s'est développé sur le marché de l'emploi, les filières sont beaucoup moins onéreuses en personnels (35 élèves par classe n'est pas rare) et en équipement (les postes informatiques déjà présents dans les lycées pour toutes les disciplines suffisent).

Avec cette sévère sélection, les chiffres d'insertion sont effectivement meilleurs via l'apprentissage mais les effectifs de jeunes et les filières présentent de grandes différences, et ces taux tendent à se rapprocher avec les années. N'oublions pas non plus que la voie professionnelle scolaire conduit davantage au diplôme que l'apprentissage. Or, le diplôme reste

L'APPRENTISSAGE, UN SYSTÈME MAINTENU SOUS PERFUSION

Alors que le ministère du Travail s'était engagé à baisser sans tarder les niveaux de prise en charge (NPEC) des « coûts contrat » versés aux CFA, il annonçait le 31 août dernier y renoncer pour 275 certifications, remettant cette baisse à plus tard... Pourtant, selon la Cour des comptes, ces NPEC sont en moyenne de 20 % plus élevés que les coûts réels de « formation ».

La pression des CFA privés et des branches professionnelles comme le taux de chômage des jeunes toujours élevé ne sont pas étrangers à cette décision et ont donc une fois encore contribué à maintenir le système de l'apprentissage sous perfusion de deniers publics... ■

le premier rempart contre les risques du chômage et plus on est diplômé, plus on est dans l'emploi.

MIXAGE DES PARCOURS ET DES PUBLICS

L'apprentissage laisse sur le carreau près d'un tiers des jeunes qui s'engagent dans un cursus professionnel. Près de trois quarts d'entre eux stoppent net leur formation initiale et grossissent le nombre de NEET¹. Pour pallier ce problème majeur de l'apprentissage, volontairement passé sous silence, le ministère active le levier des lycées professionnels. Il veut intégrer les apprenti·es dans les classes d'élèves de LP, sans dépense supplémentaire, le temps qu'ils et elles retrouvent un contrat.

L'apprentissage en bac pro ne fonctionne pas (65 000 jeunes seulement). Les entreprises ne s'engagent pas sur trois ans et considèrent que des élèves sortant de 3^{ème} ne sont pas assez mûr·es ou plutôt pas adapté·es aux conditions de travail. Le gouvernement veut donc généraliser ce qui existe dans quelques classes : faire entrer les élèves en 2^{de} et en 1^{re} de LP pour mettre

en place des classes de terminales (parfois de 1^{res}) en apprentissage.

Les apprenti·es intégré·es dans des classes séparées ou dans les classes d'élèves représentent une économie conséquente pour le ministère et lui permettent de répondre aux exigences des organisations patronales qui réclament de la main d'œuvre gratuite et « volontaire ».

Le mixage des publics et des parcours crée pourtant bien des difficultés dans l'organisation des établissements et des vies scolaires.

L'intérêt ici n'est certainement pas la formation des jeunes car l'entreprise n'est pas formatrice. Les jeunes y sont directement placé·es sur un poste de travail pour apprendre des gestes techniques et aucun·e tuteur·trice n'a de temps dédié en entreprise pour le former (contrairement aux enseignant·es qui forment les élèves dans les ateliers des LP). Enfin, plus les jeunes seront orienté·es en apprentissage, moins le ministère aura besoin de PLP. ■

1. Jeunes sans emploi, qui ne suivent pas d'études ni de formation

À QUI S'ADRESSENT CES DEUX SYSTÈMES ?

- **En lycée pro, sous statut d'élève**, à tous les élèves sortant de 3^{ème}. Presque tou·tes ont entre 15 et 20 ans. Ce sont en réalité les élèves aux résultats scolaires fragiles, dont certain·es sont en outre affecté·es sur des filières non choisies faute de places suffisantes dans celle de leur choix, qui sont orienté·es en LP.
- **En apprentissage, sous statut d'apprenti·e**, à tous les jeunes de 16 à 29 ans qui trouvent un employeur pour signer un contrat d'apprentissage dans la filière de leur choix. En réalité, l'apprentissage se développe surtout dans le supérieur (+ 33 % en 2021) pour des jeunes déjà qualifiés (BTS, ingénieur, master...). Il amorce une légère reprise en 2021 pour les premiers niveaux de qualification (CAP/Bac) après avoir stagné voire baissé les années précédentes. ■

APPRENTISSAGE VERSUS LYCÉE PROFESSIONNEL

	Lycée pro (LP)	Apprentissage
Statut des jeunes	Élève	Salarié·e
Effectifs en 2021 ¹	625 000 ² Bac pro : 510 000 CAP : 100 000	835 000 (tous niveaux/tout âge) Bac pro : 65 000 CAP : 174 000
Budget	4,6 milliards d'€	11,3 milliards d'€
Temps de formation en établissement / CFA :	Bac pro : 2 520 h (soit 84 semaines) sur 3 ans CAP : 1 705 h (soit 55 semaines) sur 2 ans	Bac pro : 1 850 h (soit 53 semaines) sur 3 ans CAP : 800 h (soit 23 semaines) sur 2 ans
Temps en entreprise	Bac pro : 22 semaines sur 3 ans CAP : 12-14 semaines sur 2 ans	Bac pro : 88 semaines sur 3 ans CAP : 71 semaines sur 2 ans
Taux d'accès au diplôme en 2019 ³	Bac pro : 67,6 % CAP : 72,9 % (correspond au nombre de jeunes qui entrent en formation et qui obtiennent le diplôme)	Bac pro : 41,4 % CAP : 58,6 %
Taux de poursuite d'études	46 %	9,4 %
Taux de décrochage / taux de rupture de contrat	Environ 13 %	Autour de 40 % seuls 60 % des entrant·es en apprentissage sont pris en compte dans les chiffres présentés par le gouvernement quand il évoque les taux d'emploi des jeunes
Taux d'emploi des jeunes 24 mois après leur sortie d'études	Bac pro : 53 % CAP : 41 %	Bac pro : 73 % CAP : 66 %

1. Source : DEPP 2022 - 2. Public et privé sous contrat - 3. Rapport annuel de performance annexé au projet de loi de finances rectificative 2022

RÉFORME DE LA VAE

ATTAQUE EN VUE CONTRE LA FORMATION ET LES DIPLÔMES

En perte de dynamisme, la VAE voit son nombre de candidat·es diminuer continuellement.

En 2021, ce sont un peu plus de 11 000 diplômes professionnels qui ont été délivrés par les jurys sur 16 540 dossiers examinés ; 26 400 demandes étaient recevables.



LP Bel Air/Tinténiac © A. Benoist

Avec ce taux d'abandon à 37%, il y avait donc matière à réformer pour améliorer le dispositif et permettre ainsi à plus d'adultes de faire reconnaître l'expérience acquise au cours de leur vie professionnelle. Depuis son annonce, il y a plus d'un an, cette réforme suscitait une énorme attente. Et la déception a été à la hauteur, quand le MEN a présenté lors d'un CSE en plein mois d'août, l'article 4 du projet de loi portant sur « les premières mesures d'urgence visant à conforter et améliorer le fonctionnement du marché du travail ». Pour le SNUEP-FSU, les mesures proposées ne vont pas dans le bon sens et sont dans la continuité de ce qui a été fait depuis plus de 10 ans sans fonctionner : simplification et allègement des conditions d'éligibilité à la VAE. Ainsi, après avoir réduit de 3 à 1 an le temps d'expérience requis en 2017, puis avoir intégré quelques années plus tard les PFMP de la formation initiale et continue dans cette même durée, le gouvernement poursuit en intégrant les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)¹ et permet aux proches aidants de faire valoir leur expérience acquise dans la

sphère familiale. L'objectif affiché est de faciliter la reconversion professionnelle dans un contexte de tensions de recrutement importantes et d'augmenter le nombre de personnes potentiellement détentrices de certifications dans le domaine sanitaire et social.

Le peu de candidat·es à la VAE serait lié à la lourdeur du dispositif et à la difficulté d'obtenir le titre ou diplôme convoité. S'appuyant sur ce constat, le gouvernement reprend certaines des propositions d'un rapport² sorti en mars 2022. Ces premières modifications « d'urgence » ne

sont en fait que les prémisses d'une transformation de fond qui pourrait aboutir à un dispositif nommé REVA permettant la reconnaissance de tous types d'expérience et une validation permanente des acquis adossée au développement de passeports numériques de compétences et de micro-certifications (open badges). Pour le SNUEP-FSU, certaines évolutions sont nécessaires, notamment pour faciliter l'accès d'un plus grand nombre au dispositif (simplifier les procédures, améliorer l'accompagnement des candidat·es...) ou encore proposer de réelles formations qui pourraient être positionnées dans le processus de VAE afin d'augmenter le nombre de validations totales. Mais ce que le gouvernement veut mettre en place est d'une tout autre nature puisqu'il s'agit de déqualifier certains secteurs d'emplois en créant des sous-certifications accessibles avec un minimum de formation. Cette vision à l'œuvre dans tous les systèmes de formation et de certifications est de nature à fragiliser les diplômes professionnels et la formation professionnelle initiale des jeunes. ■

Jérôme DAMMEREY

1. Cf. travail-emploi.gouv.fr

2. « Libérer la vae ; reconnaître les acquis de l'expérience tout au long de la vie » Co-missionnés : Claire Khecha, Yanic Soubien, David Rivoire

RECRUTEMENT À BAC +1 : UNE BONNE IDÉE ?

Pap Ndiaye a annoncé réfléchir à un parcours de formation qui ne soit pas nécessairement « de niveau bac+5 ». Il évoque la création d'une filière de préparation au professorat des écoles dont le parcours commencerait dès bac+1. Derrière cette idée, qui peut sembler séduisante de prime abord, pointe l'arrière-pensée de la pré-professionnalisation. Or, préprofessionnaliser n'est pas prérecruter, c'est employer des jeunes sans garantie de recrutement. Pour le SNUEP-FSU, le prérecrutement permettrait d'accéder à un statut d'élève-professeur, de bénéficier d'un concours aménagé, d'apprendre son métier tout en continuant à être formé. ■

Fabien MÉLANIE

INTERDÉPENDANCE POSITIVE

AU SERVICE DES APPRENTISSAGES DES ÉLÈVES ?

Après plus de quatre années d'expérimentation en lycée professionnel, PROFAN délivre ses premiers enseignements dans un rapport d'avril 2022 intitulé « Partager l'expertise : l'interdépendance positive, un levier pour de nouvelles compétences ? »



LP Bel Air Tinteniac © A. Benoist

Le recteur J.-M. Monteil, responsable de cette mission, précise que le développement du numérique demandera l'expression de capacités pour l'instant en sommeil et permettra d'améliorer le comportement humain lorsqu'il est en « *situation d'expression professionnelle* ». Il ajoute que pour cela, il faudra transformer l'École qui est organisée « *de façon unidimensionnelle* » dans la présentation des contenus afin de développer la pluralisation des contextes pour les adapter à la culture de chaque élève. Le développement de compétences transversales, sociales et comportementales irait de pair avec ce développement du numérique. Prise d'initiative, collaboration et coopération, capacité à interagir dans une interdépendance positive¹, y compris avec les niveaux hiérarchiques différents, doivent ainsi être au cœur des apprentissages. C'est ce qui a guidé l'expérimentation réalisée en LP.

Lancée en janvier 2017 dans 109 lycées pros, avec 10 163 élèves issus de trois filières (MELEC, Commerce et ASSP), cette expérimentation a mobilisé des enseignant·es et 7 équipes de chercheur·ses. Le but était d'apporter des éclairages scientifiques à des pratiques d'enseignement et d'apprentissage qui seraient favorables à l'acquisition de nouvelles compétences liées au développement du numérique, lesquelles pourraient répondre aux exigences des métiers du futur.

Les premières conclusions montreraient l'effet positif d'une pratique pédagogique s'appuyant sur l'interdépendance positive¹, notamment auprès des élèves qui ont la plus faible estime de soi. Ils et elles atteindraient ainsi des performances de raisonnement plus élevées que dans des situations de travail collectif ou individuel plus classiques. De plus, cela permettrait aux filles et aux garçons de ne pas trop diverger dans la durée en ce qui concerne

UN FONDS POUR L'INNOVATION POTENTIELLEMENT NOCIF

E. Macron, lors de son discours aux recteurs, et P. Ndiaye dans sa circulaire de rentrée, affirment vouloir donner plus d'autonomie et provoquer des initiatives au niveau local, en favorisant les expérimentations. Pour cela, un fonds pour l'innovation de 500 millions d'euros sera débloqué et de grands débats, facultatifs, seront organisés, dans les écoles, collèges et lycées, y compris professionnels, pour faire naître les projets.

Si le SNUEP-FSU n'est pas opposé aux expérimentations quand elles sont sérieuses et qu'un réel bilan en est tiré, il voit toutefois dans ces projets le moyen d'instaurer une École « multi-vitesses » et d'accentuer encore davantage la concurrence entre les établissements. Par ailleurs, la somme annoncée, pour financer ces expérimentations de la maternelle jusqu'au bac sur tout le territoire, risque bien de paraître dérisoire quand elle viendra compléter la trésorerie de nos établissements, mise à mal, par exemple, par la baisse de la taxe d'apprentissage versée aux LP... Ce dont ont besoin partout les élèves de la voie professionnelle, ce n'est pas d'une opération supplémentaire de communication politique, mais de réels moyens pour étudier, dans des horaires disciplinaires fixés par des grilles révisées, et d'enseignant·es titulaires correctement formé·es ! ■

Franck FERAS

l'acquisition des compétences sociales qui, selon l'auteur du rapport, seraient plus développées chez les filles.

Pour le SNUEP-FSU, l'ensemble des travaux de recherche produit par la science doit pouvoir alimenter la pratique des enseignant·es. Pour cela, dans le cadre d'une formation initiale et continue rénovée, un lien étroit entre recherche et pratique pédagogique doit être développé dans le respect de la liberté pédagogique des enseignant·es. ■

Jérôme DAMMEREY

1. Travail collectif dans une Interdépendance positive. Chacun dispose d'un élément qui est indispensable à la production collective.

MUTATION INTER ACADEMIQUE : UNE PRÉPARATION INDISPENSABLE

La participation au mouvement inter académique représente une étape importante dans la carrière enseignante. Elle concerne autant les stagiaires, participant·es obligatoires, que les titulaires qui souhaitent changer d'académie.



Même si les dates et le bulletin officiel ne sont pas encore parus, le mouvement inter académique se prépare en amont. Habituellement, le calendrier ne varie guère et les demandes se font dans un temps assez court qui va de mi-novembre à début décembre, juste après les premiers congés scolaires. Vous pourrez participer au mouvement général mais également aux mouvements spécifique et postes à profil (POP).

Il est important de préparer les pièces qui justifient votre situation comme le PACS, le livret de famille, la RQTH, les justificatifs pour l'outre-mer... Lorsque la circulaire du mouvement sera publiée par le ministère, pensez à contacter la section SNUEP-FSU de votre académie pour être accompagné·e dans vos démarches et établir la ou les stratégies les mieux adaptées. Fort de l'expérience de ses militant·es, le SNUEP-FSU, syndicat de PLP, vous conseillera afin d'éviter certaines erreurs qui peuvent parfois être lourdes de conséquences. Les demandes de mutation se font uniquement en ligne sur la plateforme dédiée, mais **ce sont les autorités**

académiques qui recensent les pièces, effectuent les calculs et envoient au ministère les demandes avec les barèmes correspondants. Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU vérifieront votre barème et vous aideront en cas de problème. N'hésitez pas à nous contacter : capn@snuep.fr.

En complément de l'aide apportée par le SNUEP-FSU, vous pourrez consulter en novembre notre journal MUTATIONS 2023. ■

Les commissaires paritaires nationaux

ÉTAT VS ET ISS VOIE PRO

L'état VS¹ est le récapitulatif officiel du service hebdomadaire d'enseignement. Il est édité dans la première quinzaine d'octobre. Il indique les modalités de service (temps complet, partiel, réduction du maximum de service en cas de complément) et précise, pour chaque classe, la discipline, le nombre d'élèves, le nombre d'heures hebdomadaires et les pondérations éventuelles. Il doit aussi indiquer les missions particulières ouvrant droit à un allégement ou au paiement d'IMP². Les HSA y sont inscrites car elles font partie du service obligatoire à l'inverse des HSE. Cet état VS doit être soumis à chaque enseignant·e pour approbation et signature, avant transmission au rectorat, par l'établissement. Il permet de déterminer le montant du traitement. Il est donc essentiel de le vérifier attentivement.

L'ISS³ voie pro est versée aux enseignant·es assurant au moins 6 h hebdomadaires d'enseignement en 1^{re} et T^{ale} bac pro et en 2^{de} et T^{ale} CAP. Pour rappel, cette indemnité (*décret n° 2015-476 du 27 avril 2015*) a été présentée comme compensatrice de la pondération de 1,1 appliquée aux enseignant·es (sauf en EPS) ayant un service en 1^{re} et T^{ale} de la voie générale et technologique. Elle ne s'élève pourtant qu'à 400 € mensualisée sur 12 mois. ■

Christophe MAYAM

1 - Ventilation du service

2 - Indemnités pour mission particulière

3 - Indemnité de sujexion spéiale

Heures de vie de classe : obligatoires ?



CERTAIN·ES COLLÈGUES VOIENT APPARAÎTRE DES HEURES DE VIE DE CLASSE (HVC) À LEUR EDT ET À CELUI DES ÉLÈVES, LE SNUEP-FSU RAPPELLE QUE CES HEURES NE FONT PAS PARTIE DES HORAIRES OFFICIELS EN CAP OU BAC PRO. ELLES PEUVENT ÊTRE ASSURÉES PAR N'IMPORTE QUEL·LE PROFESSEUR·E, CPE, AED... L'HVC NE RELÈVE DES ORS (OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE) QUE LORSQU'ELLE EST INSCRITÉE À L'ÉTAT VS. SINON, ELLE RELÈVE DE L'HSE. L'ISOE (INDEMNITÉ DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ÉLÈVES) NE RÉMUNÈRE PAS CES HEURES.

Paix et désarmement nucléaire : on s'y engage quand ?

Avec 42 mds d'euros, dont 5 mds pour la force de dissuasion nucléaire, le budget

défense français atteint les 2 % du PIB en 2022, conformément aux directives de l'OTAN. Une aubaine pour les marchands d'armes ! Alors que réapparaît la menace d'usage d'armes nucléaires, que la guerre en Ukraine compte des dizaines de milliers de victimes, le 21 septembre, à l'occasion de la Journée internationale de la Paix, partout se seront mobilisés des peuples pour le désarmement nucléaire, pour le respect de la planète, pour la justice sociale et pour la paix dans le monde. ■

Bernard REVOLLON



129

FÉMINIDES EN 2021 :
UNE AUGMENTATION DE 20 %

213 000

FRANÇAISES ONT SUBI
DES VIOLENCES DE LEUR
(EX-) CONJOINT EN 2019

45

HOMMES SEULEMENT SONT
ÉQUIPÉS D'UN BRACELET
ANTI-RAPPROCHEMENT (2021)

1324

TÉLÉPHONES GRAVE DANGER
SONT ACTIFS (2022)

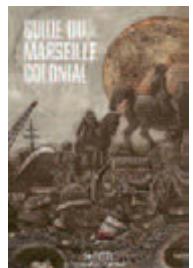
HOMO NUMERICUS : LA CIVILISATION QUI VIENT (ALBIN MICHEL, 2022)

D'après Daniel Cohen, Internet et les réseaux sociaux « reconfigurent la manière qu'ont les humains de dialoguer et font émerger un « entre soi » et un « autre soi » ». Aucun secteur n'est épargné. Dans ce monde virtuel, il n'y aurait ainsi plus de place pour la modération, analyse l'économiste. « Il ne s'agit plus de chercher une information mais à avoir raison ». La « révolution numérique » met à mal les modèles classiques de représentation et de dialogue (partis politiques, syndicats, médecins, enseignants) qui ne seront jamais remplacés par le numérique. « Les GAFAM sont destinés à être les opérateurs de ce monde », dans lequel « ils savent tout de nous, tout le temps... » note D. Cohen. Passionnant, glaçant et si réaliste. ■

LECTURE

Empreintes coloniales à Marseille

Le Guide du Marseille colonial (Syllepse, 2022) nous plonge dans les territoires marqués par quatre siècles de colonialisme. L'ouvrage s'organise autour d'un index de rues et de places portant le nom d'armateurs, négociants et autres acteurs ayant tous pris part au système de domination coloniale. Bugeaud ou Cavaignac, criminels de guerre, ont encore leurs noms inscrits dans les rues du 3^{ème} arrondissement. Une partie complémentaire met en lumière les expositions coloniales



de 1906 et 1922. Les quartiers Nord y ont aussi leur place, tout comme les archives coloniales autour de la santé ou la bataille d'associations pour la promotion de personnes racisées.

Accompagné d'un site internet¹, ce guide qui recense les traces du passé colonial de la ville

est une invitation à continuer le travail de décolonisation des espaces et des mémoires. ■

Olivier BAUDOUIN

1. guidedumarseillecolonial.org

GRÈVES AU ROYAUME-UNI ENOUGH IS ENOUGH !

La vague de grèves qui traverse le Royaume-Uni est inédite depuis plus de 30 ans. Rincé·es par des années de bas salaires, des salarié·es des secteurs public et privé se mettent en grève pour obtenir des augmentations. Plus de 14 millions de personnes sont touchées par la pauvreté, soit un quart de la population. Avec une inflation à plus de 10 %, des prix de l'énergie devenant insupportables, ce sont les biens de première nécessité qui leur deviennent inaccessibles. Malgré un droit syndical fortement attaqué, où organiser la grève relève du parcours d'obstacles, les taux de participation aux consultations syndicales en faveur de la grève dépassent les 80 %. Avec la campagne *Enough is Enough* (Ça suffit !), les organisations syndicales et associatives poursuivent un objectif commun : un salaire équitable, des factures abordables, assez pour manger, un logement décent et la taxation des riches. Alors que Liz Truss, 1^{re} ministre, déclarait encore il y a quelques semaines qu'elle ne laisserait pas le Royaume-Uni « être rançonné par des syndicalistes militants », le mouvement entamé s'intensifie, faisant craindre à certain·es la grève générale. ■

Isabelle LAUFFENBURGER

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE LE TEMPS DES SÉCHERESSES

Les pics de température de l'été 2022 ont mis en danger les organismes. Dans les espaces ruraux, où la sécheresse a été le plus durement ressentie, les paysages changent et les végétaux endémiques des régions meurent en masse. Les fausses solutions, comme les bassines d'eau pour l'arrosage de cultures à fort besoin hydrique, doivent être écartées au profit de nouvelles productions adaptées. Les centrales nucléaires demandent énormément d'eau pour assurer le refroidissement de leurs réacteurs ; cela interroge sur leur pérennité. Le tourisme de masse dans certaines régions crée des situations de stress hydrique. Il est à craindre que la raréfaction de l'eau aiguise la spéculation. L'eau doit demeurer un bien collectif, qui nécessite un usage raisonnable. Les pouvoirs publics doivent s'emparer rapidement de ces questions car le temps des grandes sécheresses a commencé. ■

Sandrine BERNARD



ENGAGÉ·ES **POUR**
LES PERSONNELS
ET LES ÉLÈVES

POUR GAGNER

L'ÉGALITÉ

**FEMMES
HOMMES**

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀
avec les syndicats de la FSU

